

PROCES-VERBAL / COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 04/01/2022

20h30 : Bruno RONSEAUX ouvre la séance de ce conseil municipal (session ordinaire).
Christian MERLIN est désigné secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux présents :

Elodie BATICLE, Noëlli LEROY, Louis BOULENOUAR, Guillaume LOISEL-DUBOSPERTUS,
Christian MERLIN, Eddy POYER.

Les conseillers municipaux représentés :

- Hélène LE MAUX donne son pouvoir à Louis BOULENOUAR ;
- Pierre-Emmanuel HERBAIN donne son pouvoir à Christian MERLIN.

Absences excusées :

- Jean-Marc BLAISE
- Alain VANDEN BROECK

Bruno RONSEAUX propose l'ajout de 2 points à l'ordre du jour de ce conseil :

- l'adhésion à la mutualisation de services proposée par la Communauté de Communes de la Picardie Verte ;
- l'adhésion au service du Délégué à la Protection des données (D.P.O.) dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.).

*L'ajout de ces 2 points à l'ordre du jour de ce conseil
est accepté à l'unanimité des voix.*

Point n° 1 :

mutualisation de services au sein de la C.C.P.V.

La C.C.P.V. propose aux communes de son territoire une adhésion à un ensemble de services mutualisés afin de pouvoir bénéficier d'éventuels tarifs préférentiels ; toutefois, cette adhésion ne contraint pas les communes à solliciter obligatoirement ces prestataires : les municipalités adhérentes conservent une totale liberté et peuvent par conséquent choisir d'autres partenaires que ceux mentionnés dans la liste des services mutualisés si elles le souhaitent.

Vous trouverez en pièce jointe la liste des services mutualisés proposés par la C.C.P.V.

*L'équipe municipale accepte à l'unanimité des voix
cette adhésion à la mutualisation de services au sein de la C.C.P.V.*

Point n° 2 :

adhésion au service mutualisé du Délégué à la Protection des données (D.P.O.)

Dans la continuité du point précédent, la C.C.P.V. propose aux communes de son territoire, en partenariat avec l'A.D.I.C.O. (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités), d'adhérer au service mutualisé du Délégué à la Protection des données (D.P.O.). L'objet de cette mutualisation est bien évidemment l'abaissement du coût supporté par chaque commune pour désigner ce D.P.O.

Pour rappel, la désignation obligatoire d'un D.P.O. au sein des collectivités territoriales était à l'ordre du jour du conseil municipal du 15 décembre 2020 :

« Depuis le 25 mai 2018, la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (D.P.O.) est obligatoire pour les collectivités territoriales. Le rôle de ce délégué est de conseiller et d'accompagner ces collectivités dans leur mise en conformité avec le règlement R.G.P.D. (...) »

Voir P.V. du conseil municipal du 15 décembre 2020, pages 15 et 16.

L'équipe municipale accepte à l'unanimité des voix l'adhésion au service mutualisé du D.P.O. proposé par la C.C.P.V., en partenariat avec l'A.D.I.C.O.

Point n° 3 :

projet de réparation de la toiture de la mairie / choix de l'entreprise et demandes de subventions

Ce point à l'ordre du jour est la raison principale de la tenue de ce conseil municipal, pour les 2 raisons suivantes :

- 1) les demandes de subventions en direction du Conseil Départemental pour l'année 2022 doivent être réalisées avant le 15 janvier pour être étudiées ; nous ne pourrions prétendre à aucune aide départementale pour tous travaux d'investissement passé ce délai.
En règle générale, le Conseil Départemental accepte de subventionner *au moins* un projet annuel d'investissement par commune. Il peut par conséquent s'avérer pertinent d'effectuer une première demande de subvention départementale pour les travaux les plus onéreux envisagés cette année, afin que cette subvention départementale soit la plus conséquente possible si elle nous est accordée.
- 2) Les demandes de subventions D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) en direction de l'État doivent être effectuées avant le 31 janvier pour pouvoir être discutées au sein de la commission d'attribution des subventions de la Préfecture de l'Oise.

L'état de la toiture de notre mairie impose aujourd'hui des travaux de réparation : de nombreuses ardoises sont usées, certaines cassées, d'autres manquantes ; quelques fuites sont à déplorer au 1^{er} étage.

2 entreprises spécialisées ont été sollicitées pour l'établissement de devis relatifs à ces travaux :

- l'entreprise *Thierry LE SCORNET* (SAINT-GERMER-DE-FLY), avec un devis d'un montant de 31 325.05 € H.T.
- l'entreprise *DELAFORGE Emmanuel S.A.R.L.* (SOMMEREUX) ; devis de 29 282.26 € H.T.

Ces 2 devis constituent des pièces indispensables pour appuyer nos demandes d'aides en direction :

- du Département (39% du montant total hors taxe si l'aide est accordée)
- et de l'Etat (jusqu'à 40% de ce même montant).

Mais ils n'engagent pas la commune, ils n'obligent pas la municipalité à se tourner vers ces entreprises pour réaliser les travaux.

Par conséquent, le devis à présenter pour les demandes de subventions doit nécessairement être « *un devis plafond le plus haut possible* » (toute proportion et crédibilité gardées) pour la raison suivante : le Conseil Départemental et l'Etat décident d'accorder leurs subventions en fonction du coût estimatif d'un projet. Si ces aides financières sont accordées, elles peuvent éventuellement être redéfinies à *la baisse* si ce projet s'avère finalement moins onéreux que prévu initialement. En revanche, ces aides et subventions ne peuvent être réévaluées à la hausse, même si le coût du projet initial s'avère finalement sous-estimé (nous vous avons présenté cette même argumentation pour les demandes de subventions relatives à l'achat du nouveau tracteur communal).

Bruno RONSEAUX précise que ces travaux de restauration sont évidemment fortement conditionnés par les capacités financières de notre municipalité :

« Ces travaux ne pourront pas être envisagés si les aides sollicitées ne nous sont finalement pas accordées. Dans le meilleur des cas, ces aides cumulées pourraient se monter à près de 80% du coût total hors taxe du projet (40% du Département et 39% de D.E.T.R.). Mais cela ne suffira peut-être pas : il faudra également être capable d'avancer le coût total H.T. des travaux (autour de 30 000 €) avant de retoucher ces aides. Nous pourrons toujours faire marche arrière et renoncer provisoirement à ce projet si nous n'avons pas les épaules financières pour le faire cette année, même si les aides nous sont finalement accordées ; cela ne nous engage en rien. »

Christian MERLIN tient également à modérer l'enthousiasme de l'équipe municipale pour ce projet de rénovation de la toiture de la mairie :

« Quand tu envisages des travaux de réparation de toiture, c'est souvent à la fin que tu te retrouves avec une ardoise ! »
(« la fameuse et désormais traditionnelle pépite humoristique de notre second adjoint »)

*L'équipe municipale accepte à l'unanimité des voix
le projet de restauration de la toiture de la mairie.
A la demande du conseil municipal, le Maire sollicite les subventions
pour la réalisation des travaux auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.*

Point n° 4 : **cimetière communal /** **conditions d'attribution des concessions**

Les conditions d'attribution des concessions du cimetière communal ne font actuellement l'objet d'aucune réglementation.

Il semblerait toutefois légitime que ces attributions soient accordées en priorité aux Capelloises et Capellois qui en font la demande.

D'autre part, cette absence de réglementation rend plus difficilement acceptable un éventuel refus d'attribution pour une personne *extérieure à notre village* ; ce refus peut alors légitimement sembler arbitraire puisqu'il ne s'appuie aujourd'hui sur aucune règle préalablement définie et validée par un collectif.

A l'issue des débats, l'installation d'un columbarium apparaît comme une nécessité dans les années à venir pour l'équipe municipale qui souhaite que ces concessions soient réservées en priorité :

- aux personnes natives de notre commune (mais) n'y résidant plus nécessairement (les Capelloises et Capellois de naissance),
- aux Capelloises et Capellois résidant actuellement dans notre commune.

L'équipe municipale accepte à l'unanimité des voix le projet de réglementation des conditions d'attribution des concessions selon les modalités suivantes :

ces concessions sont réservées prioritairement :

- *aux personnes natives de notre commune,*
- *aux résidents de notre commune.*

Point n° 5 : **projet de vente de l'ancien tracteur communal**

L'ancien tracteur communal (Massey Ferguson MF1215 mis en circulation le 21 juin 2001), récemment remplacé par un tracteur neuf livré le 29 octobre dernier, a fait l'objet d'une unique offre d'achat à hauteur de 1 000,00 € de la part d'un Capellois. Ce montant de 1 000 € doit toutefois faire l'objet d'une délibération.

L'équipe municipale accepte à l'unanimité des voix le projet de vente de l'ancien tracteur communal pour un montant de 1 000,00 €.

L'équipe municipale se réjouit à l'idée que ce tracteur puisse connaître une seconde vie dans les mains d'un habitant de notre village.

Point n° 6 :
avis relatif à l'adhésion
de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
(A.C.S.O.) au Syndicat d'Energie de l'Oise (S.E.60)

L'équipe municipale ne voit aucune objection à cette adhésion.

*A l'unanimité des voix, le conseil municipal émet un avis favorable
à l'adhésion de l'A.S.C.O. au S.E.60.*

Point n° 7 :
questions et informations diverses

UN POINT SUR LES DELEGATIONS

Conseil Communautaire

Lundi 24 janvier 2022, Bruno RONSEAUX s'est rendu à FORMERIE pour participer au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Quelques informations à l'issue de ce conseil :

Madame Patricia LEUQUET succédera à Monsieur Philippe ADDE au poste de Directrice Générale des Services de la C.C.P.V. à compter du 4 avril prochain.

Le projet touristique sur le Thérain :

Pour rappel, l'Agence de Développement Touristique *Oise Tourisme* a lancé en mars 2020 une étude portant sur les possibilités de développement d'activités sportives sur cette rivière. Le Thérain traverse 40 communes isariennes ; 13 d'entre-elles se situent en Picardie Verte, de CANNY-SUR-THERAIN à BONNIERE, en passant par... LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY.

Un premier tronçon expérimental devrait être prochainement exploité, exclusivement sur le territoire de SONGEONS, avec la création d'un lieu d'embarquement pour canoës.

Nous vous tiendrons bien évidemment informés de l'évolution de ce projet.

Conférence des Maires

Lundi 31 janvier 2022, Bruno RONSEaux a participé à la Conférence des Maires organisée à FORMERIE. *La mobilité en Picardie Verte* était le sujet central de cette conférence : intervention du bureau d'étude *Técurbis* et temps d'échanges avec les élus afin de connaître leurs attentes dans le cadre du futur *Plan de Mobilité Simplifié*.

Commission Affaires Sociales et Petite Enfance de la C.C.P.V. / Conseil d'Administration du collège de MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS

Mardi 8 février 2022, Bruno RONSEaux a participé à la *Commission Affaires Sociales et Petite Enfance* au Centre Social Rural de SONGEONS ; le bilan de l'année 2021 et le budget de l'année 2022 étaient les 2 points à l'ordre du jour de cette réunion.

Mardi 1^{er} février 2022, Bruno RONSEaux a représenté la C.C.P.V. au Conseil d'Administration du collège Philéas Lebesgue de MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS. Ce conseil était en partie consacré à la proposition de répartition de la Dotation Horaire Globale (D.H.G., correspondant au volume des heures allouées à un établissement par l'Inspection Académique) par Madame Nathalie LAFILÉ, Principale du collège.

UN POINT SUR LES COMMISSIONS

La Commission Patrimoine et Chemins

Cette commission s'est réunie mardi 28 décembre 2021 pour envisager la suite à donner au **projet de sauvegarde et de restauration de notre église**.

Les 2 devis proposés pour l'étude diagnostique, établis par Messieurs BRASSART et DE-LA-SOUDIÈRE-NIAULT, architectes du patrimoine, ont été étudiés et comparés lors de cette réunion. Les membres de la commission souhaitent rencontrer à nouveau M. DE-LA-SOUDIÈRE-NIAULT afin d'obtenir des précisions concernant sa proposition de devis. Cet architecte pourrait être retenu pour cet ambitieux projet...

M. DE LA SOUDIÈRE NIAULT a été contacté depuis la tenue de cette réunion ; une seconde rencontre a été fixée au jeudi 17 février prochain.

Un sujet complémentaire évoqué lors de cette réunion : les cloches de notre église : dans le [P.V. du précédent conseil municipal du 18 novembre dernier \(page 8\)](#), nous vous informions des conclusions de l'entreprise *BODET* en charge des opérations de maintenance pour le fonctionnement de ces cloches : le coût des réparations des moteurs permettant de faire sonner les 3 cloches à la volée s'élèverait à plus de 3 000.00 € (1000.00 € *minimum* par cloche).

L'équipe municipale souhaite que ces réparations soient intégrées dans le projet global de sauvegarde et de restauration de l'église Notre-Dame ; par conséquent, cette dépense n'est pas envisagée à court terme par l'équipe municipale.

« LA VIE DE LA COMMUNE »

Sécurité routière : « des nouvelles du radar »

Les travaux de fondation relatifs à l'implantation d'un radar tourelle sur la R.D. 930, à hauteur du n° 7 bis de la *rue de la Mairie*, devraient débuter avant la fin du mois de février : un arrêté municipal nous a été demandé par la société missionnée par la Préfecture de l'Oise pour permettre la réalisation de ces travaux en février 2022.

Affaire à suivre...

« Petites et grandes incivilités »

Vol de décorations de Noël

Nous déplorons la disparition de 3 décorations de Noël initialement installées sur l'espace vert situé entre le n° 3 et le n° 5 de la *rue de la Motte*, face à la Ferme du Vidamé. Ces figurines, - 3 panneaux de bois représentant respectivement 2 bonhommes de neige encadrant des paquets de Noël -, n'ont pas été retrouvées depuis le dimanche 9 janvier, jour consacré au démontage de ces décorations.

Un dépôt de plainte pour vol a été effectué en gendarmerie (MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS) vendredi 21 janvier dernier.

Nous remercions toutes les personnes susceptibles d'apporter des informations nous permettant de retrouver ces décorations confectionnées avec talent et générosité par les habitants de notre commune.

Dépôts sauvages récurrents, route de VROCOURT, à la sortie du village

De nombreuses canettes métalliques et en verre ont été retrouvées à 3 reprises en l'espace de 3 mois, à la sortie du village, près de la route menant à VROCOURT ; ce lieu situé à l'intersection de cette route et d'un chemin de terre montant sur la droite (quand on s'oriente en direction de VROCOURT) a visiblement été choisi comme point de désaltération, ce qui en soit ne poserait aucun problème si les contenants des différents breuvages n'étaient pas laissés sur place !

Ces faits ont été portés à la connaissance de la gendarmerie de MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS ce même vendredi 21 janvier 2022.

Enfin, vendredi 31 décembre 2021, une gazinière *généreusement laissée à l'abandon* a été retrouvée sur la route de VROCOURT, près de la réserve d'eau (!).

Monument aux Morts

Le chantier relatif à l'installation du Monument aux Morts en extérieur, dans le jardin de la mairie, a débuté. Un grand merci à notre Agent Technique Mathieu DOBIGNY qui réalise ce travail, aidé par Christian MERLIN.

Une Saison pour un Animal

La nouvelle exposition photographique *Une saison pour un Animal* est en place dans l'entrée de la mairie : hérons et aigrettes sont à l'honneur et illustrent cet hiver.

Un grand merci à M. Alain LEGENDRE pour ces remarquables clichés et pour la fidélité de ces rendez-vous saisonniers.

Epicerie Mimi

Nous nous permettons de vous rappeler que cette épicerie itinérante est présente dans le jardin de la mairie les mardis, de 17h30 à 18h30, 1 semaine sur 2.

Prochain rendez-vous mardi 22 février.

Malheureusement, la faible fréquentation de ce petit commerce de proximité menace la pérennité de cette présence dans notre commune. Nous souhaitons par conséquent recueillir votre avis sur ce service proposé, connaître vos éventuelles demandes, afin de pouvoir transmettre vos remarques à *l'épicerie Mimi* pour améliorer dans la mesure du possible cette prestation, l'adapter à vos requêtes.

Doléances à transmettre à votre convenance :

- par écrit dans la boîte aux lettres de la mairie
- par mail sur l'adresse de la mairie mairie.lachapellesousgerberoy@orange.fr
- ou sur l'adresse mail de votre maire bbronseaux@aol.com

Dons aux associations

3 associations nous ont sollicités pour des demandes de subventions pour l'année 2022 :

- **l'École de Musique Inter-cantonale de l'Oise Normande (E.M.I.O.N.)** de SONGEONS (7 adhérents de notre commune pour l'année 2021) ;
- **le Foyer Rural** de SONGEONS (10 adhérents issus de notre commune en 2021) ;

les demandes écrites de ces 2 organismes sont accompagnées d'un rapport d'activité de l'année écoulée et d'un bilan détaillé de la situation financière de chaque association, consultables en mairie ;

- **l'association E.N.V.O.L. - Centre de Sauvegarde et de Soins de la Faune Sauvage**, située à FRANCASTEL.

Chacune de ces associations recevra une subvention à hauteur de 50,00 € pris sur les indemnités de Bruno RONSEaux (pas de nécessité d'une délibération du conseil municipal dans ce cas).

Comité des Fêtes *Les Capellois en Fête*

Le Comité des Fêtes de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY propose des commandes de chocolats et de fleurs en partenariat avec *Initiatives « les chocolats du cœur »* et *Initiatives « fleurs et nature »* afin de financer ses futurs projets.

Une documentation relative à cette démarche a été récemment déposée dans les boîtes aux lettres des Capelloises et Capellois.

Le procès-verbal de ce conseil municipal est consultable exclusivement sur le site internet de la commune, afin de permettre aux Capelloises et Capellois de découvrir ce site et les différentes rubriques qui le composent.

www.lachapelle-sous-gerberoy.com

Bruno RONSEaux tient à remercier la *Commission Communication et Information*, présidée par Noëlli VICENCIO DE MOURA, pour l'actualisation régulière de ce site.

Un exemplaire *papier* de ce procès-verbal est disponible à la mairie, sur les horaires de permanence :

- mardi, 17h30 - 18h30
- vendredi, 14h00-15h00

Prochaines actualités

- **Lundi 14 février 2022** : rencontre avec M. Jérôme BASCHER, Sénateur de l'Oise (mairie de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY) ;
- **Jeudi 17 février 2022** : seconde rencontre à LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY avec M. Judicaël DE-LA-SOUDIERE-NIAULT, architecte du patrimoine (projet de sauvegarde et de restauration de notre église) ;
- **Mardi 22 février 2022** : réunion de la *Commission Patrimoine et Chemins*. Bilan de la rencontre du 17 février et perspectives ;
- **Jeudi 24 février 2022** : Conseil d'Ecole à SONGEONS (école maternelle) ;
- **Mardi 1^{er} mars 2022** : Conseil d'Ecole à SONGEONS (école élémentaire) ;
- **Fin février - début mars 2022** : conseil municipal (budget 2022).

22h00 : Bruno RONSEaux lève la séance de ce conseil municipal.

